



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal tenue le 17 février 2025 au bureau municipal, au 247 principale, Sainte-Monique, à 18 h 30.

Sont présents :

Siège #1 - Mme Marthe Tétreault

Siège #4 - M. Michel Veilleux

Siège #5 - Jean-François Guévin

Siège #6 - Lisa-Marie Lemire

Est/sont absents :

Siège #2 - Mme Nathalie Chapdelaine

Siège #3 - Mme Marylène Gauthier

Formant quorum sous la présidence de madame Denise Gendron, mairesse. Assiste également à la séance, M. Patrice Vaugois, directeur général et greffier-trésorier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - Ouverture de la séance

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

2025-02-45 3 - Lecture et adoption de l'ordre du jour

La mairesse rappelle que tous les conseillers ont reçu l'ordre du jour au moins quarante-huit (48) heures à l'avance. Ils déclarent l'avoir lu.

1 - Vérification des présences et du quorum

2 - Ouverture de la séance

3 - Lecture et adoption de l'ordre du jour

4 - Adoption du règlement numéro 01-2025 - Règlement fixant les taux de taxation 2025 abrogeant le règlement numéro 01-2024

5 - Période de questions

6 - Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par Mme Marthe Tétreault

APPUYÉ par Mme Lisa-Marie Lemire

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

2025-02-46 **4 - Adoption du règlement numéro 01-2025 - Règlement fixant les taux de taxation 2025 abrogeant le règlement numéro 01-2024**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. Michel Veilleux, lors de la séance extraordinaire du 13 février 2025 pour fixer les taux de taxation pour l'année 2025, abrogeant le règlement numéro 01-2024 et qu'à cette même séance, il y a eu le dépôt du projet de règlement 01-2025 ;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jean-François Guévin

APPUYÉ par Lisa-Marie Lemire

Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents qu'un règlement portant le numéro 01-2025 soit adopté et qu'il décrète ce qui suit :

RÈGLEMENT 01-2025 en Annexe

ADOPTÉE

5 - Période de questions

L'ordre du jour de la présente séance a fait l'objet d'un affichage sur le site web municipal le 13 février 2025. Les citoyens avaient la possibilité de transmettre leurs questions par courriel ou par téléphone avant 16 h 30 le 17 février 2025.

Aucune question n'est parvenue au bureau municipal dans les délais prévus et annoncés.

2025-02-47 **6 - Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lisa-Marie Lemire,

Que la séance soit levée à 18 h 48.

ADOPTÉE

Je, soussignée, Denise Gendron, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denise Gendron
Mairesse

Patrice Vaugeois
Directeur général et greffier-trésorier

La Mairesse est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto. Par sa signature, la mairesse scelle et exécute toutes et chacune des résolutions et règlements inscrits dans le présent procès-verbal.

Denise Gendron
Mairesse

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Patrice Vaugeois, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

Patrice Vaugeois
Directeur général et greffier-trésorier